

0130050J  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LPO LYCEE DES METIERS DENIS DIDEROT  
23 BOULEVARD LAVERAN  
13202 MARSEILLE CEDEX 02  
Tel : 0491100700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 16  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 04/10/2019  
Réuni le : 08/10/2019  
Sous la présidence de : Marie-Christine Viviers  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 5

Libellé de la délibération :

ERASMUS + . LA CONVENTION EST VALIDEE PROJET SUR 24 MOIS DU 01/10/2019 AU 30/09/2021  
SUBVENTION MAXIMALE 37170€ / 1ER VERSEMENT PAR L'AGENCE DE 80% SOIT 29736€ DANS LES 30  
JOURS SUIVANT L'ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION  
RAPPORT INTERMEDIAIRE A RENDRE AU PLUS TARD LE 1/10/2020 OU DES 70% DE LA SOMME  
DEPENSEE DANS CE CAS VERSEMENT DU SOLDE SOIT 7434€  
LE LYCEE REGLERA LES FRAIS DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT OU BIEN IL FERA UNE AVANCE A  
UN PROFESSEUR SOIT PAR VIREMENT SOIT PAR REGIE

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0